

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

32

Date de convocation :

28 juin 2016

Date d'affichage :

11 juillet 2016

L'AN deux mille seize, le **4 juillet 2016** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 28 juin, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BONNET (jusqu'à la question n° 18), BOUCHET, CERLES, Mmes CHANIER, CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. FRIAUD (à partir de la question n° 4), Mmes GRENET, LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PAULET, PERGET, Mmes PICHARD, RAMBAUX, M. RESSOUCHE, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
absent à partir de la question n° 19

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal
absent jusqu'à la question n° 3

M. Daniel GRENET, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Michèle GRENET

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Emilie LARRIEU

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierre CERLES

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Boris BOUCHET

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20160704-DELIB160727-DE
Date de télétransmission : 05/07/2016
Date de réception préfecture : 05/07/2016

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 JUILLET 2016**

QUESTION N° 27

OBJET : Maisons de quartiers du Creux et du Moulin d'Eau : conventions de mise à disposition

RAPPORTEUR : Jacque DIOGON

Question étudiée par la commission n° 1 « La Ville au service des Riomois » qui s'est réunie le 22 juin 2016 et la commission n° 3 « Qualité de vie et animation » qui s'est réunie le 22 juin 2016

La Ville de Riom est propriétaire de deux bâtiments au sein des quartiers du Moulin d'Eau et de la Varenne. Par convention en date de 2012, ces maisons de quartiers sont mises à disposition, respectivement, de l'association du Moulin d'Eau et de l'association de gestion du Creux.

La Ville entend affirmer la vocation de ces équipements pour l'animation des quartiers et le développement d'une offre associative riche, au plus près des habitants, mais ouvert à l'ensemble des Riomois, selon un principe d'équité.

En parallèle, une nouvelle convention d'objectifs a été signée en 2016 avec les centres sociaux, dorénavant réunis dans une association de gestion. Le développement de la présence des centres sociaux sur l'ensemble des quartiers de la ville constitue un des axes forts de cette nouvelle convention.

En conséquence, il est instauré une nouvelle organisation des deux maisons de quartier répartissant leur occupation entre l'association des centres sociaux, du lundi au jeudi, et les deux associations de quartier, du vendredi au dimanche.

Afin de définir les modalités pratiques et les nouvelles conditions d'utilisation de ces équipements, une convention de mise à disposition doit être signée avec chacune des trois associations.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **autoriser le Maire ou son représentant à signer les conventions de mise à disposition des maisons de quartiers du Creux et du Moulin d'Eau entre :**
 - **la Commune et l'association des centres sociaux et culturels du bassin riomois,**
 - **la Commune et l'association de gestion de la maison de quartier du Creux,**
 - **la Commune et l'association du Moulin d'Eau.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 4 juillet 2016

**Le Maire,
Président de Riom Communauté,**

signé

Pierre PECOUL